

REPUBLIQUE RWANDAISE

AMBASSADE A PARIS

Service de Presse
et d'Informattion

DOSSIER DE PRESSE

LE RWANDA VICTIME D'UNE GUERRE
ABSURDE DEPUIS LE 1ER OCTOBRE 1990

===

Paris, le 17 juillet 1992

I. INTRODUCTION

Depuis le 1er octobre 1990, le Rwanda vit une situation de guerre absurde déclenchée par des réfugiés rwandais incorporés dans l'armée régulière ugandaise.

Au nombre d'environ 10.000 hommes, ces assaillants ont pu réaliser leur plan en octobre 1990, grâce à l'amitié et à l'appui du Président MUSEVENI. Leur Chef, le Général-Major Fred RWIGEMA, n'était-il pas Vice-Ministre de la Défense et Chef d'Etat-Major Adjoint de l'Armée Nationale Ugandaise ? Et comme pour corroborer cette constatation, le Président MUSEVENI déclarera depuis New York, au lendemain de l'attaque, qu'il avait entièrement confiance en ses "boys" et que le Rwanda sera pris endéans deux jours. Il avait alors déclaré : "Ils sont mes meilleurs garçons et ils connaissent nos méthodes". Déçu de son analyse, après la mort du Général-Major Fred RWIGEMA, le 2 octobre 1990, le Président MUSEVENI déclarera que les assaillants ne sont en fait que des militaires déserteurs de l'Armée Nationale Ugandaise.

En date du 30 octobre 1990, les Forces Armées Rwandaises ont réussi à bouter hors du territoire rwandais, les assaillants qui dès lors se sont repliés en Uganda d'où ils étaient venus. Depuis lors, les agresseurs ont entrepris des actions de guérilla alternées avec des attaques sporadiques à l'arme lourde à la frontière Nord entre le Rwanda et l'Uganda.

Le 5 juin 1992, alors que les négociations entre le FPR et le Gouvernement Rwandais devaient reprendre à Paris, ce même jour, le FPR, avec l'appui de l'Armée Nationale Ugandaise, la NRA, a mené des attaques sans précédent en Préfecture de Byumba. Les combats se poursuivent encore à ce jour, malgré l'appel du Gouvernement Rwandais à la cessation des hostilités.

II. REVENDEICATIONS DU FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS

Au lendemain de son attaque, le 1er octobre 1990, le Front Patriotique Rwandais (FPR) a entrepris d'expliquer au monde, les motivations qui l'ont poussé à attaquer le Rwanda.

Deux raisons majeures ont été avancées : l'instauration de la démocratie au Rwanda et le règlement du problème des réfugiés rwandais. Très vite, les explications ainsi fournies par le FPR se sont avérées n'être qu'un prétexte.

En effet, lorsque le FPR a attaqué le Rwanda, le processus de l'avènement du multipartisme était en cours, dans le cadre de l'aggiornamento politique qui devait marquer la législature 1989-1993. De même, les Gouvernements Ugandais et Rwandais, en présence des représentations du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), présidée alors par le Président de l'Uganda, se sont convenus, à l'issue de la commission mixte ministérielle rwando-ugandaise tenue à Kigali en juillet 1990, de régler définitivement le problème des réfugiés rwandais, en permettant à ceux-ci de choisir librement entre les solutions suivantes :

- retour volontaire et pacifique au Rwanda ;
- installation en Uganda en tant que citoyens rwandais ;
- naturalisation et donc acquisition de la citoyenneté du pays d'accueil.

Il est clair que ceux qui ont attaqué le Rwanda avec l'appui de l'Uganda se sont précisément empressés de réaliser leur dessein parce que le processus de démocratisation amorcé au Rwanda et le règlement définitif du problème des réfugiés leur auraient enlevé toute possibilité d'arriver à leurs fins, à savoir la reconquête du pouvoir au Rwanda, vu que le recours aux urnes leur aurait ôté toutes chances d'accéder démocratiquement au pouvoir convoité.

III. NEGOCIATIONS AVEC LE FPR

Convaincu de l'importance du dialogue et de la concertation pour le règlement des conflits et soucieux de sauvegarder les relations de bon voisinage, le Gouvernement Rwandais a entrepris des contacts tant avec le FPR qu'avec l'Uganda, pour mettre un terme à la guerre.

Ces négociations ont abouti à un accord de cessez-le-feu signé à N'SELE (Zaïre) le 29 mars 1991 et ont permis à la même occasion au Rwanda de solliciter les pays de la région (Zaïre, Burundi, Tanzanie et Uganda) notamment, pour qu'ils contribuent au règlement définitif du problème des réfugiés.

Ces négociations n'ont malheureusement pas suffi à mettre fin à la guerre. Avec l'appui de la France et des Etats-Unis, le Gouvernement Rwandais et le FPR se sont rencontrés à Paris, du 6 au 8 juin 1992. Malheureusement, force est de se rendre à l'évidence que, composé de deux branches, l'une politique et l'autre armée, il est apparu que le FPR voulait à la fois mener de pair la négociation et la lutte armée.

C'est ce qui explique que le 5 juin 1992, le FPR a mené à Byumba la plus dure de ses attaques, au moment où il négociait à Paris avec le Ministre rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Soucieux de rechercher la paix grâce aux négociations et non par le recours aux armes, le Gouvernement Rwandais a poursuivi, malgré cela, les rencontres avec le FPR. Ainsi, la rencontre de Paris a été suivie par une autre qui a eu lieu le 30 juin 1992 à Dakar en présence des représentants du Sénégal et des pays voisins du Rwanda. C'est au cours de cette réunion de Dakar que le Gouvernement Rwandais et le FPR ont confirmé leur décision de se retrouver à Arusha (Tanzanie) du 10 au 13 juillet 1992.

Le Gouvernement Rwandais apprécie les résultats des négociations d'Arusha qui ont abouti à un accord de cessez-le-feu qui sera effectif à partir du 31 juillet 1992 et qui sera précédé par une trêve prenant cours à partir du 19 juillet 1992. Il est à espérer qu'au cours de la prochaine rencontre prévue de nouveau à Arusha à partir du 10 août 1992 pour discuter des aspects politiques, rien ne viendra entraver l'aboutissement heureux de l'accord d'Arusha qui doit désormais rendre possible le retour des déplacés de guerre dans leurs régions d'origine de part et d'autre de la frontière rwando-ugandaise et de constituer une base solide pour le règlement définitif du problème des réfugiés rwandais.

IV. CONSEQUENCES DE LA GUERRE SUR LA VIE DE LA POPULATION :
UNE MISERE INHUMAINE

La guerre dont le Rwanda est victime a provoqué le déplacement de populations de part et d'autre de la frontière. L'on chiffre à environ 550.000 personnes le nombre des déplacés de part et d'autre de la frontière commune entre l'Uganda et le Rwanda, soit 350.000 déplacés de guerre du côté rwandais et 200.000 personnes en Uganda. C'est une véritable tragédie que de voir des gens obligés de fuir leurs biens et de vivre dans des conditions inhumaines, à la limite du supportable.

V. IMPACT DE LA GUERRE SUR LE PROCESSUS DEMOCRATIQUE EN COURS
AU RWANDA : DANGER DE BLOCAGE DES INSTITUTIONS LEGALES

Comme annoncé plus haut, le processus de la démocratie pluraliste est une réalité au Rwanda. Seize partis politiques ont été agréés et sont à pied d'oeuvre. Cinq d'entre eux ont formé le Gouvernement actuel de Transition. Ces partis se préparent librement aux élections multipartites qui, suivant le protocole d'entente qu'ils ont signé le 7 avril 1992, seront terminées au plus tard le 16 avril 1993.

La liberté d'expression est réelle dans la presse tant publique que privée. De nombreux journaux privés ont vu le jour : ils véhiculent des idées contradictoires, en fonction de leurs sensibilités et de leurs orientations politiques. Des meetings politiques sont organisés à travers tout le pays par les différents partis politiques qui se disputent les faveurs de l'électeur.

Le respect des droits de l'homme est une réalité. Aucun prisonnier politique ou d'opinion n'est détenu dans les prisons rwandaises. Une amnistie générale a été votée par le parlement et immédiatement mise en exécution.

Jusqu'aujourd'hui, ce processus démocratique entamé au Rwanda se poursuit normalement et n'est nullement entravé par la guerre menée par le FPR et l'Uganda contre le Rwanda. Cependant, il est clair que si la poursuite des négociations n'aboutit pas à des résultats concrets et que la guerre continue à faire rage à la frontière rwandaise-ugandaise, le processus démocratique risque d'être perturbé. Le Gouvernement Rwandais est déterminé à poursuivre les négociations de paix devant mettre fin à la guerre et permettre au processus de démocratisation basé sur le pluralisme politique de se consolider et d'aboutir.

IV. ATTENTES DU RWANDA DE LA PART DE SES PARTENAIRES : **APPUI AUX EFFORTS DE PAIX ET A LA RECONSTRUCTION**

Le Rwanda vient de supporter la guerre pendant presque deux ans : c'est très long et pénible.

Les ressources que le Rwanda consacrait au développement du pays et au mieux-être de ses habitants ont été malheureusement affectées à cette guerre absurde à laquelle la concertation pouvait mettre fin.

Le Rwanda lance donc un appel confiant à tous les pays amis pour qu'ils suivent attentivement l'évolution des négociations de paix déjà engagées pour mettre fin à cette guerre absurde.

La charte des Nations Unies engage chaque Etat à défendre l'intégrité de son territoire mais aussi à s'opposer à ce qu'aucune menace ne pèse sur la sécurité de l'Etat voisin à partir de sa frontière. Ainsi, le Gouvernement Rwandais en appelle à la Communauté Internationale pour qu'elle amène l'Uganda, qui depuis octobre 1990, a autorisé l'utilisation de son territoire pour des attaques contre le Rwanda, à assumer ses responsabilités internationales, si par hasard le FPR poursuivait les hostilités même après le cessez-le-feu à intervenir le 31 juillet 1992, grâce à l'appui notamment logistique que lui a toujours fourni l'Uganda.

A ce titre, il est à espérer que la démobilisation au sein de la NRA, l'Armée Nationale ugandaise, ne se traduira pas par l'engagement des militaires ainsi démobilisés dans les rangs du FPR, prolongeant ainsi la guerre meurtrière à la frontière rwando-ugandaise.

Les attentes du Rwanda de la part de ses partenaires et amis sont notamment les suivantes :

- Pression sur l'Uganda pour favoriser l'application de l'accord de cessez-le-feu signé le 13 juillet 1992 à Arusha et pour sa coopération en vue du règlement définitif des problèmes des réfugiés rwandais.
- Aide alimentaire aux personnes déplacées et soutien à leur réinsertion dans la vie socio-économique par le biais des diverses ONG spécialisées.
- Aide logistique et financière pour l'organisation des élections communales, législatives et présidentielles.

- Suivi des négociations entre le FPR et le Gouvernement Rwandais pour trancher sur les responsabilités respectives dans le respect des accords.

- Renforcement de l'aide à la reconstruction nationale.

VII. LE RWANDA EN QUETE DE PAIX

Les autorités et la population du Rwanda estiment que la guerre engagée par le FPR et soutenue à grands frais par l'Uganda est absurde et ne profite ni au Rwanda, ni à l'Uganda. Ayant fait de la paix et de l'unité nationale, les enjeux de sa politique, le Rwanda ne saurait assez dire à quel point il aspire à terminer cette guerre, pour permettre à sa population de s'attacher à son mieux-être et au développement du Pays.

A ce titre, le Gouvernement Rwandais tient à rendre hommage à tous les nombreux amis du Rwanda à travers le monde, pour leur appui et encouragement. Leur soutien reste précieux. Le Gouvernement Rwandais remercie ainsi tous ceux qui lui apporteront leur concours pour mener à terme les négociations engagées avec le FPR et l'Uganda et pour favoriser le retour à la paix au Rwanda et dans la région.